
Adresse de la société populaire et de la municipalité d'Ennery (Seine-et-Oise) qui félicitent la Convention sur sa vigilance à démasquer les complots et annoncent l'envoi de dons, lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et de la municipalité d'Ennery (Seine-et-Oise) qui félicitent la Convention sur sa vigilance à démasquer les complots et annoncent l'envoi de dons, lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26089_t1_0012_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

anéantir notre liberté et l'égalité que nous défendrons jusqu'à la mort.

Vertueux représentants, restez fermes à votre poste; continuez votre marche révolutionnaire, le salut public l'exige; tous les bons citoyens vous feront un rempart de leurs corps, nous vous jurons une fidélité inviolable, toujours, nous nous rallierons auprès de vous; ne cessez de poursuivre les conspirateurs et les traîtres: qu'ils périssent tous sous le glaive vengeur de la loi, la patrie sera sauvée et vous aurez bien mérité d'elle ».

GILQUIN, J. MARTIN, DUMONT.

10

La Société populaire et la municipalité de Champagnole, département du Jura, félicitent la Convention nationale sur sa vigilance à déjouer les complots; elle l'invite à rester à son poste, et annonce que cette commune, sur une population de 1,400 individus, a fourni près de 200 soldats à la patrie (1).

[*Champagnole, s.d.*] (2).

« Citoyens,

Guidés par le pur sentiment d'admiration nous venons vous féliciter sur vos travaux, sur votre courage et sur vos succès. Poursuivez votre carrière illustre! Que toujours vigilans et fermes, vous acheviez de déjouer les complots, de confondre les tyrans, de cimenter l'égalité, de propager les lumières, d'éclairer l'esprit et la raison! Alors vous aurez sauvé le vaisseau de l'Etat, alors vous aurez tout fait pour le bonheur du genre humain! Ne quittez votre poste que quand les ennemis, du dedans et du dehors, seront terrassés et vaincus! Nous sommes appliqués à votre défense; les pères de la patrie sont bien forts dans l'amour de leurs enfans. Sans cesse, ralliez, autour de vous. Les principes que vous nous avez transmis seront notre boussole; c'est la révolution qu'il nous faut, et sans elle nous voulons la mort, elle est préférable à l'ignominie et à l'esclavage.

Déjà nous avons offert des dons nombreux pour nos braves guerriers, déjà notre commune a fourni près de 200 soldats sur une population de 1 400 individus, mais si la chose publique nous engage à de nouvelles consécérations, croyez que nous sommes tout à elle comme nous sommes tout à vous, dans notre dévouement et notre fierté républicaine. S. et F. ».

JEANNIN (*présid.*), ARBEZ (*vice-présid.*), BAILLY (*secrét.*), PERNET (*agent nat.*), SOIGNAND (*maire*), CRÉTIN, DOLART (*notable*), GRAND-PERIN (*notable*) [et 10 signatures illisibles].

11

Le conseil-général, le Comité de surveillance et la Société populaire de Peyrus, département de la Drôme, félicitent la Convention nationale sur la découverte des nouveaux complots, l'in-

(1) P.V., XXXVI, 291. Bⁱⁿ, 14 flor.

(2) C 303, pl. 1109, p. 37.

vitent à rester à son poste, et lui annoncent qu'ils travaillent au salpêtre, qu'ils envoient à l'administration 2 cloches, 11 marcs et demi d'argenterie, 40 liv. de cuivre provenant de leur ci-devant église, et pour les défenseurs de la patrie 88 chemises et autres effets (1).

[*Peyrus, 5 flor. II*] (2).

« Nous aussi, Législateurs, nous sommes montagnards, et de la cime de nos stériles rochers, nous veillons le marais pour que ses vapeurs pestilentielles ne nous empoisonnent pas; que votre fermeté fasse trembler les malveillants, et déjoue leurs perfides manœuvres.

Nos saints sont brisés, les titres féodaux brûlés; sur trois cloches, deux ont été envoyées depuis longtemps à l'administration, de même que les vases de notre ci-devant église devenue le temple de la Raison, pesant onze marcs et demi, et quarante livres de cuivre.

Le deux du présent mois, nous avons fait l'envoi des dons recueillis dans notre petite commune, en faveur des défenseurs de la patrie, qui consistent en 88 chemises, un drap de lit, 61 aulnes de finette façon de Montauban, pour vestes et culottes, 9 paires de guêtres, une veste et culotte d'ordonnance, 3 vestes de bazin blanc, une paire de bas de fil à côtes, 6 mouchoirs neufs, 17 livres de charpie et 5 paires de souliers; et les terres de nos caves bouleversées et lessivées pour en extraire la foudre vengeresse de la République.

Courage, dignes représentants d'un peuple libre; votre énergie, votre active surveillance, ont encore une fois sauvé la République, en écrasant les infâmes agents de Pitt, qui voulaient donner des fers aux français; restez à votre poste jusqu'à ce qu'une paix durable soit l'époque de votre remplacement, et surtout point de paix avec les tyrans qu'ils ne soient détruits; nous jurons de ne pas survivre à la liberté ».

BELLON, BELLIER, CONCHE, EYNARD, BONNET, SIÈRES, FAURE.

12

La Société populaire et la municipalité d'Ennery, district de Pontoise, félicitent la Convention nationale sur sa vigilance active à démasquer tous les complots: elles annoncent qu'il a été déposé au district 25 marcs 7 onces d'argenterie, 115 liv. de cuivre, 750 liv. de fer et 3 cloches provenant de leur ci-devant église, et que les citoyens de cette commune ont donné pour leurs frères d'armes 41 chemises, 32 paires de bas et autres effets (3).

[*Ennery, s.d.*] (4).

« Citoyens représentants,

La municipalité et la Société populaire de la commune d'Ennery, département de Seine-et-

(1) P.V., XXXVI, 291. Bⁱⁿ, 14 flor., 15 flor. (1^{er} suppl^t), et 17 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 302, pl. 1082, p. 28.

(3) P.V., XXXVI, 291. Bⁱⁿ, 14 flor. et 16 flor. (suppl^t).

(4) C 302, pl. 1082, p. 29.

Oise, district de Pontoise, instruite des besoins où se trouvaient les généreux défenseurs de la patrie, ont ouvert une souscription pour venir au secours de ses braves républicains; nos concitoyens sous la chaumière desquels on ne trouve pas des métaux précieux ne se sont pas moins empressés de déposer leurs offrandes sur l'autel de la patrie; ces dons patriotiques consistent en 41 chemises, 11 pantalons, 32 paires de bas, 283 compresses, 67 bandes, 48 liv. de charpie.

En outre de cette nouvelle offrande civique, la commune a déposé au directoire du district de Pontoise, 18 marcs, 3 onces d'argenterie, qui joints avec 7 marcs 4 onces déposés au district le 24 octobre 1792, forment ensemble un total de 25 marcs 7 onces, d'argenterie.

En outre 58 livres de cuivre qui joints avec 57 livres déposés au district le 28 brumaire dernier, forment ensemble un total de 115 livres.

En outre 50 livres de fer qui joint avec 700 liv. déposés au district le 28 brumaire dernier, forment un total de 750 livres de fer. Plus 3 cloches et leurs fontaines déposées au district le 28 brumaire dernier pesant ensemble 6 030 livres.

Plus, les linges, effets et ornements dont partie est brodée et galonnée en or et en argent, consistant en beaucoup d'objets, le tout déposé au directoire du district ainsi que l'inventaire dont un double est resté à la municipalité.

Au mois de septembre 1792, la commune a fourni 3 défenseurs de la patrie, qu'elle a équipés et armés à ses frais; elle leur a donné avant leur départ pour les frontières, à chacun, 92 liv. 10 sols; le tout provenant de la générosité des citoyens de la commune. Au mois de septembre 1793, la commune a fourni un cavalier, lequel a reçu avant son départ, la générosité de tous les citoyens de ladite commune.

Au mois de mars 1793, la commune a fourni 8 défenseurs de la patrie; lesquels avant leur départ ont reçu chacun, 72 liv., provenant de la générosité des citoyens de la commune. Enfin, la commune a fourni, en exécution de la loi du 23 août dernier, 15 défenseurs de la patrie, lesquels ont reçu, avant leur départ, la générosité des citoyens de la commune. La commune a fourni, en outre, 3 fusils de munition, et 4 pistolets d'arçon, pour la cavalerie.

Enfin 40 de nos jeunes concitoyens sont aux frontières; voilà de quelle manière nous aimons la patrie; tandis que nos frères et nos enfans seront occupés à la venger de ses ennemis et à donner la chasse aux tyrans, nos mains pousseront la charrue pour leur procurer des subsistances. Pour vous, citoyens représentants, continuez de faire gronder la foudre sur la tête des malveillants, et nous, partisans zélés de la liberté et de l'égalité, dont nous goûtons les délices, nous exécuterons avec zèle vos lois sages, faites pour assurer le bonheur de tous les vrais et francs républicains.

Nous ne cesserons de féliciter nos vertueux représentants de leur vigilance, actifs à démasquer tous les complots et de nous avoir préservé du danger dont nous étions menacés. Que les conspirateurs expient leurs forfaits par un supplice prompt, nous allons faire des recherches pour vous aider à découvrir si les fils de cette trame infernale ne se seraient pas étendus jusque sur notre territoire.

Nous jurons un amour inviolable à la cause de la liberté, et un attachement indissoluble à la Convention nationale.

Les bras des citoyens de notre commune sont dans ce moment fort occupés à travailler à l'extraction des terres salpêtrées pour foudroyer le restant des tyrans coalisés; qu'ils périssent tous, nous le voulons, et vive la République une et impérissable, et suivent les signatures.

P. PICHARD, SERROT, CORDIER, BOISSY, ROUZÉ, PELLETIER, BOURESCHÉ, RYSPIN, DELACOUR, O. PICHARD, J. BOURESCHÉ, MELLON, BOURÈCHE, P. de LAUNAY, N. GODET, F. FOURNIER, F. PICHARD, V. LETTELLIER, A. PRUDHOMME, C. LECUYER, F. BOUCHER, J. MAITEN, A. MICHAUD, F. PELLETIER, AUBERT, J.-P. AUBERT.

13

Le Comité de Surveillance de Rogny, district de Saint-Fargeau, envoie le procès-verbal qui constate qu'il a déposé à l'administration de ce district 48 l. 18 s. en numéraire, 231 l. 5 s. en assignats, une boucle d'argent, 30 chemises et autres effets donnés par les citoyens de cette commune pour les défenseurs de la patrie (1).

[Extrait du p.-v. de la comm., 27 germ. II] (2).

Les membres composant le Comité de surveillance de la sus-dite commune ont retiré les fonds que plusieurs citoyens et citoyennes avaient déposé chez la citoyenne Gaudrille, même commune, pour les défenseurs de la patrie, consistant en numéraire et monnaie étrangère, assignats, chemises, draps, guêtres, souliers, cravates, serviettes, etc... bureau que le Comité a établi chez ladite Gaudrille, dans le courant de janvier (vieux style), que ledit comité a déposé le 28 du présent, aux citoyens administrateurs du district de St-Fargeau; savoir :

48 liv., 17 sols en numéraire et monnaie étrangère, plus 231 liv., 5 sols en assignats; total : 280 liv., 2 sols. Plus une boucle d'argent de jaretière, avec un bouton de manche d'argent à diamant n'ayant qu'une pierre. Plus 11 chemises neuves d'homme, 19 chemises d'homme et de femme à demi usées, 3 draps et les 3/4 d'un, 2 paires de guêtres de toile neuve, deux autres paires moitié usées, avec une paire de brodequins, deux serviettes élimées, deux cravates neuves, et une paire de souliers neufs.

Les membres du Comité de la sus-dite commune qui ont établi ce bureau et qui en ont retiré les objets énoncés ci-dessus, les font parvenir à l'administration, et prions les citoyens administrateurs de vouloir bien les faire passer dans le plus bref délai à la destination de nos braves frères, qui combattent pour le soutien et l'affermissement de la République.

Clos et arrêté les jours et an sus-dits, sur le registre, et signé GRUET (*présid.*), SICOURT, HERVEAU, DUCHÈNE, AMYOT et MURINO, sauf ceux qui ont déclaré ne le savoir.

(1) P.V., XXXVI, 291. Bⁱⁿ, 17 flor. (2^e suppl^t), Yonne.

(2) C 302, pl. 1082, p. 30.